

Département des Affaires Juridiques

Décision : DAJ2023-477

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche
médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2021-166
relative aux délégations régionales de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2023-470
relative à la gestion comptable par Madame Marie-Laure Griselle de la délégation régionale Paris-IDF
Centre-Nord de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

DECIDE :

Article 1 : Il est mis fin à la gestion comptable de la délégation régionale Inserm Paris-IDF
Centre-Nord par Madame Marie-Laure GRISELLE, agent comptable principal de
l'Inserm.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1er septembre 2023.

Didier SAMUEL

Président-directeur général de l'Inserm

